SAINT-MARTIN
Boulogne
AU COEUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 14 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 27
Nombre de conseiller municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Patrick DELPORTE pouvoir à Raphaël JULES
- René WIART pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Philippe BOGGIO pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Maxence DECAIX
- Irénée MIELLOT pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Christian DELACOUR pouvoir à Pascale LEBON

DÉLIBÉRATION N° 2023-4-11 : Petites Villes de Demain /Charte d'engagement – Conseil Régional Hauts-de-France/ Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) redynamisation centres-villes et centres-bourgs 2023-2027

La Région Hauts-de-France souhaite poursuivre l'effort engagé depuis 2019 (dispositif centres-villes/centres-bourgs) qui a permis de soutenir des projets concourant à la redynamisation commerciale et artisanale de 114 communes.

Toutes les communes identifiées « Petites Villes de Demain » ont été sélectionnées afin d'être intégrées à cette politique régionale qui vise à « consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale ».

Après avoir répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt concernant ce dispositif de redynamisation Centres-villes Centres-bourgs 2023/2027 du Conseil Régional, la Commune de Saint-Martin Boulogne a été retenue et a reçu la notification par courrier du Président du Conseil Régional en date du 6 juin 2023.

Ce courrier du 6 juin 2023, sollicite l'adoption d'une charte d'engagement par les communes lauréates de cet Appel à Manifestation d'Intérêt régional dans le dispositif « redynamisation centres-villes et centres-bourgs ».

Pour rappel, ce dispositif « Redynamisation Centres-Villes Centres-bourgs 2023/2027 » comporte « un volet aménagement urbain doté de crédits spécifiques d'investissement » et « un volet soutien aux commerces, à l'artisanat et aux services de centres-villes ».

Pour la période 2023-2027 la subvention du volet aménagement urbain dédiée pour notre commune pourrait s'élever jusqu' à un million d'euros pour un taux d'intervention de la région compris entre 40 et 50% selon les opérations déposées dans ce cadre. Sur la même période, il sera possible de mobiliser en complément le volet soutien au commerce pour accompagner les projets de dynamisation commerciale portés par la ville, en appui aux commerçants du centre-ville.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_11-DE

L'adoption de cette délibération confirme ainsi la volonté du conseil municipal de mobiliser ce dispositif pour accompagner de façon intensive les projets d'aménagement, de revitalisation commerciale et de développement urbain participant à la stratégie municipale de redynamisation du centre-ville.

Considérant ce qui précède ;

Vu :

- La délibération-cadre du Conseil Régional Hauts-de-France 2022.01732 du 29 septembre 2022 « relative à la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) » ;
- La délibération du Conseil Régional Hauts-de-France 2022.02005 du 9 décembre 2022 portant « Lancement de l' Appel à Manifestation d'intérêt Redynamisation Centres-Villes et Centres-Bourgs, 2023-2027 » ;
- La délibération du Conseil Régional Hauts-de-France 2022.02014 du 9 décembre 2022 relative aux « modalités d'intervention régionale au profit des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs - Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville » ;
- La délibération 2023-1-5 de la commune de Saint-Martin-Boulogne Petites Villes de Demain / AMI du Conseil Régional des Hauts de France / Redynamisation centres-villes et centres-bourgs, en date du 28 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement, ci-après, de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « redynamisation centres-villes et centres-bourgs 2023-2027 ».

Nombre de votants : 33 **Pour : 27** **CONTRE : 6**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 27 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Le Maire
Raphaël JULES

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_11-DE

Affiché le : 03 octobre 2023

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr